



**HAL**  
open science

Compte rendu sur l'ouvrage de Chauvenet A. et  
Ocqueteau F. "Dominique Monjardet, Notes inédites sur  
les choses policières (1999-2006)" suivi de "Le  
sociologue, la politique et la police"

Fabien Jobard

► To cite this version:

Fabien Jobard. Compte rendu sur l'ouvrage de Chauvenet A. et Ocqueteau F. "Dominique Monjardet, Notes inédites sur les choses policières (1999-2006)" suivi de "Le sociologue, la politique et la police". Sociologie du Travail, 2010, 52, pp.274-301. hal-00523206

HAL Id: hal-00523206

<https://hal.science/hal-00523206>

Submitted on 9 May 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

## Recension de

**Dominique Monjardet, *Notes inédites sur les choses policières (1999-2006)*, suivi de *Le sociologue, la politique et la police.*, édition présentée par Antoinette Chauvenet et Frédéric Ocqueteau, préfacée par Pierre Joxe. Paris : La Découverte, coll. « Textes à l'appui/sociologie », 2008, 299 pages.**

**Fabien Jobard**

**CESDIP-CNRS/CICC-Université de Montréal**

On peut lire les notes inédites de Dominique Monjardet de deux façons : par citations ou de suite. Dans le premier cas, j'ouvre de temps en temps le livre, j'y cueille une pensée, j'en savoure la convenance, je me l'approprie, je fais de cette forme anonyme la voix même de ma situation ou de mon humeur ; dans le second cas, je lis les maximes pas à pas, comme un récit ou un essai ; mais du coup, le livre me concerne à peine ; les maximes de Monjardet disent à tel point les mêmes choses que c'est leur auteur, ses obsessions, son temps, qu'elles nous livrent, non nous-mêmes. Voilà donc que le même ouvrage, lu de façons différentes, semble contenir deux projets opposés : ici un *pour-moi*, là un *pour-soi*, celui de l'auteur, qui se dit, se répète, s'impose, comme enfermé dans un discours sans fin, sans ordre, à la façon d'un monologue obsédé.

De lui-même, le lecteur aura reconnu que le paragraphe élégant qu'il vient de lire ne porte pas sur Monjardet, mais sur La Rochefoucaud ; et il aura tôt fait d'identifier Roland Barthes comme l'auteur de cet essai célèbre<sup>1</sup>. Si l'on emprunte ainsi des voies obliques pour rendre compte des notes prises par Dominique Monjardet et rassemblées dans ce volume par Antoinette Chauvenet et Frédéric Ocqueteau, c'est que l'objet dérange et qu'on ne sait exactement comment le prendre. En sciences sociales (et sans doute dans toutes les sciences), on est peu accoutumé à lire les brouillons, les ébauches, les réflexions éparses ou fugitives. C'est bien pourtant ce que nous proposent ici Antoinette Chauvenet et Frédéric Ocqueteau, durant les dernières années de sa vie, de 1999-2006, sur son objet privilégié (la police), en tout premier lieu, mais aussi, pêle-mêle, sur la vocation des sciences sociales, les errances de la sociologie auto-proclamée critique ou l'exercice du métier politique. Ces années 1999-2006 ont été celles d'une forte emprise du pouvoir politique sur l'institution policière (par la tentative de mise en œuvre de la police de proximité, dans un premier temps, et son inverse ensuite), durant lesquelles Monjardet occupa du reste un rôle bref mais crucial de conseil à la Direction centrale de la sécurité publique (DCSP). L'ouvrage présente du reste, en fin de volume, un ensemble tout à fait passionnant de contributions d'acteurs policiers ou administratifs qui l'ont côtoyé, ainsi que de collègues (J.-M. Berlière, J.-P. Brodeur, P. Favre, C. Gorgeon, R. Lévy ; C. Mouhanna, P. Tripier, D. Vidal, M. Wiewiorka).

La première de ces notes couche sur le papier quelques uns des « théorèmes de Monjardet » (p. 19), parmi lesquels « la police n'est pas faite contre les délinquants, mais pour les honnêtes gens », « dans un partenariat, c'est l'absent qui a toujours tort ; la justice se jugeant au-dessus de ces combinaisons locales en devient le bouc émissaire », « la mobilité géographique des policiers engendre l'immobilité de la police ». Les notes de Monjardet consistent, au fil des mois qui passent, en une série de cristallisations d'un savoir en construction. Les maximes condensent en quelques phrases les notions plus générales de

---

<sup>1</sup> « La Rochefoucaud. *Réflexions ou Sentences et maximes* », in Roland Barthes, *Le degré zéro de l'écriture*. Paris : Points-Seuil, 1953, p. 71-88.

sociologie que Dominique Monjardet a mis au service d'une meilleure compréhension de la police et, au-delà, des organisations sociales : l'inversion hiérarchique, l'involution des buts, la condition policière, le « man of the middle » dans la fonction d'encadrement, etc. Mais leur avantage (et c'est ce qui rend cet ouvrage précieux, par exemple, pour des étudiants en sociologie), c'est qu'elles s'accrochent toujours à des faits saillants, tirés de comptes-rendus de lecture (très précieux car ils révèlent parfois de la littérature grise que l'on ignore), de presse, de notes de service, de documents de travail de l'administration, de conversations, etc. Elles montrent le travail du sociologue.

Et ce travail sociologique, quelle est, pour employer un grand mot, sa vocation ? On est frappé de constater combien le travail de la maxime chez Monjardet, ce lecteur passionné des *Mémoires* de Saint-Simon, rejoint ce que Barthes indiquait : « le modèle de la maxime selon La Rochefoucaud, c'est la relation d'identité déceptive (...) : on reconnaît facilement (dans la maxime) ce que l'on appellerait aujourd'hui une relation démystifiante, puisque l'auteur, d'un mot, réduit l'apparence à sa réalité ; (...) il définit le plus (l'apparence) par le moins (le réel) » (Barthes, p. 78). C'est le travail qu'a mené Dominique Monjardet sur la police, mais aussi face et pour les policiers : mettre à nu les ressorts de leur action pour mieux agir sur elle ; non pas dévoiler la police, mais la révéler « comme un spectacle brusquement découvert » (Barthe, p. 79)<sup>2</sup>.

La continuité du travail de Dominique Monjardet, sociologue, conseiller du Prince, acteur de la réforme, est totale. La présentation est passionnante que fait sa compagne, Antoinette Chauvenet, des idées auxquelles pouvait se référer le jeune Monjardet lorsqu'il s'engagea en politique (il préférerait sans doute « pour la société »), et en sociologie. L'ainsi nommée « gauche syndicale », les Temps modernes de la fin des années soixante, le souci de la gestion et des grandes organisations acquis à la vice-présidence de la mutuelle étudiante, André Gorz, Alain Touraine (dont il égratignera ensuite, par ex. p. ??, les positions les plus récentes), Claude Lefort constituent quelques uns des points de repère qu'elle met en avant, et qui permettent de mieux comprendre cette carrière exemplaire. Carrière qui, il faut le rappeler, s'est ouverte en sociologie (avec son compère Georges Benguigui) avec l'étude approfondie des cadres et, plus précisément, de leur activité concrète au sein des organisations qui les emploient – et dont la présente revue garde le témoignage de mémorables débats et controverses<sup>3</sup>.

A lire l'ouvrage, on saisit d'emblée la très frappante continuité qui existe entre les problématiques de sociologie des cadres et de sociologie de la police chez Monjardet. Comme le remarque Pierre Tripier (p. 180-181), Monjardet posa la même question faussement candide à ses deux objets successifs : « que faites-vous ? en quoi consiste votre activité ? », l'élucidation empirique des tâches auxquelles sa population se livre offrant la définition de

---

<sup>2</sup> Deux sociologues nord-américains que Monjardet a grandement contribué à faire connaître en France, Jean-Paul Brodeur et Peter Manning, ont montré par des biais tout à fait différents montré que la police consiste, pour le premier, en une institution de « l'apparence » et, pour le second, en une « dramaturgie » (respectivement : *Les visages de la police. Pratiques et perceptions*. Montréal : Presses de l'UdM, 2003 et *PolicingContingencies*. Chicago : UCP, 2004).

<sup>3</sup> Depuis « profession ou corporation ? » (1968, n°2) à la fameuse discussion menée autour des travaux de Monjardet et Benguigui par M. Bauer, E. Cohen, G. Groux, L. Thévenot, G. Grunberg et E. Schweisguth sur « l'utopie gestionnaire » et la place des cadres et classes moyennes dans la morphologie sociale de l'époque (1982, n°4 et 1983, n°2).

son existence théorique et, éventuellement, de sa « condition »<sup>4</sup>. La continuité entre les deux époques de la carrière de Dominique Monjardet ne s'arrête cependant pas là. Elle se prolonge dans le rôle-pivot accordé dans la police à la « fonction d'encadrement » et au « *man in the middle* » (référence à la sociologie industrielle). Si c'est un thème qu'il a moins travaillé durant les dernières années de sa vie, où la réforme de la police (et notamment les jeux trompeurs de la police de proximité), il a accordé au brigadier, au contremaître, un rôle décisif dans le gouvernement des organisations policières : c'est lui qui définit ce qu'est l'institution policière au travail, car c'est lui qui donne sa marque au noyau fondamental de l'organisation de la police, la patrouille, ou la brigade<sup>5</sup>. La proximité du sociologue du travail avec la politique, on n'oserait dire avec « le » politique<sup>6</sup>, l'aurait peut-être amené à formuler des positions plus nettes en ce qui concerne le statut de la sociologie qu'il pratiquait et revendiquait, la sociologie du travail, avec ce que l'on n'appelle plus la « sociologie générale » et avec une discipline dont Pierre Favre rappelle quelle méfiance elle lui inspirait, la science politique.

Car c'est bien vers la science politique, ou ses questionnements propres, que tendent ces réflexions au fil de l'eau. Le séjour à la DCSP a offert à Dominique Monjardet les données d'observation qui sans doute manquaient aux développements sur police et pouvoir dans *Ce que fait la police* qui, trop centrés sur le travail de la patrouille, reconnaissent au politique et à son action propre (la politique publique) une autonomie trop restreinte. Les *notes inédites* livrent les matériaux pour une analyse d'un acteur politique qui n'est pas entièrement pris dans les eaux de la contingence de la patrouille. De science politique, il aurait sans doute été beaucoup question également dans la construction du « régalien » comme catégorie d'analyse - notion que Dominique Monjardet ne supportait pas, mais sur laquelle, à ma connaissance, il ne s'était pas réellement penché. Sur ce point également, on dispose d'observations qui tracent une ligne claire, empirique, de la réfutation de l'existence du régalien et, par contrecoup, de meilleure définition de ce qu'est la sécurité comme politique publique ou de la sécurité dans l'art de gouverner. Enfin, ces notes donnent matière à éclairer un domaine entier que l'étude de la police française a laissé en friches<sup>7</sup>, celui des syndicats et, plus largement, du néo-corporatisme dans la production des politiques publiques de sécurité.

On pourrait sans doute ajouter d'autres terrains de confrontation à l'objet politique ouverts par ces *notes inédites*. Une synthèse de ces notes se serait nécessairement confrontée à l'une des dimensions centrales en politique, la légitimité. Car la légitimité politique s'évapore quelque peu sous la plume de Monjardet. Son « engagement sociologique », « engagement pour la démocratisation de la société », comme le souligne Antoinette Chauvenet (p. 175), considère avec une aversion non dissimulée l'appropriation ou l'instrumentalisation d'une administration (ici, la police) par le pouvoir politique. Les notes inédites dressent alors trop fréquemment face à face le service public (et sa science particulière d'ajustement aux « demandes sociales ») et le pouvoir politique (partagé entre incompétence, absence d'autorité

---

<sup>4</sup> Le *Ce que fait la police* de 1996 fait écho à ce propos de 1977 sur le travail de Monjardet et Benguigui : « L'originalité de cette recherche est d'avoir choisi de poser cette question apparemment naïve : 'Que font les cadres' », recherche dont Pierre Tripier, qui rapporte ce propos.

<sup>5</sup> Dominique Monjardet, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*. Paris : La Découverte, coll. « textes à l'appui », 1996, p. 64-87 – ces pages sont sans aucun doute le cœur de l'ouvrage.

<sup>6</sup> Voir notamment dans cette revue l'un de ses tout derniers articles publiés, qui est une évaluation classique de politique publique : « Comment apprécier une politique policière ? Le premier ministre Sarkozy (2002-2004) », 2006, n°2. Dans la même veine : « L'information, l'urgence et la réforme. Réflexions sur le fonctionnement de la DCSP », in Sébastien Roché (dir.), *Réformer la police et la sécurité*. Paris : Odile Jacob, 2004, p. 128-142.

<sup>7</sup> Sauf le travail, resté à peu près sans suite, d'Olivier Renaudie, *La police et les alternances politiques depuis 1981*. Paris : LGDJ, 1999.

face aux corporatismes ou bonapartisme). Or, le pouvoir politique dispose d'une légitimité propre, indépendante de la rationalité et de la justice des politiques publiques qu'il est censée conduire. Le politique a ses exigences et ses ressources propres et l'analyse doit plutôt qu'opposer à l'une la logique sectorielle de l'autre comprendre comment une administration comme la police devient une pièce du jeu politique et quelles ressources elle met en avant pour se prêter au jeu, ou s'y soustraire.

Pourquoi disions-nous au final de cet ouvrage, oh combien éclairant sur ce qu'est la sociologie au travail, qu'il est aussi, par certains aspects, « déroutant » ? Au fond, l'on croit entendre Dominique Monjardet dans ces notes, mais elles sont, si travaillées soient-elles, comme l'était sa conversation, loin de sa pratique de publication. Ce qui frappe chez cet auteur, notamment dans *Ce que fait la police*, c'est l'absence de recours au récit, à l'anecdote, au journal de terrain – quand bien même sa matière brute accumulée était abondante. La publication de ces notes tranche durement avec celle de son travail abouti, qui sans sommation couche sur papier les colères contre les politiques ou les collègues (elles sont aussi nombreuses contre l'une et les autres), les conversations avec des politiques, les lectures immédiates de la presse... Pour autant, cette publication s'inscrit dans un mouvement contemporain facilité par la baisse phénoménale des coûts de diffusion du savoir due, entre autres, à Internet, et qui amène aujourd'hui la multiplication de formes inachevées de publications (mise en ligne de journaux d'enquêtes, de récits de terrain, d'entretiens, de blogs scientifiques, etc.)<sup>8</sup>. L'ouvrage gagne ainsi incidemment une place importante dans les débats qui s'ouvrent sur le sociologue et la relation à son objet.

---

<sup>8</sup> Existe ainsi, depuis peu, une « plate-forme de publication de carnets de recherche », nommée hypothèse (<http://hypotheses.org/about>), hébergée par le site revues.org. Dans un champ voisin, on peut également mentionner les divers mouvements de partage en *open source* des données quantitatives.